

EUROPAN 12 LA VILLE ADAPTABLE Insérer les rythmes urbains

PUCA

La ville adaptable est le thème de la 12^e session du concours European. Lancé le 18 mars dernier dans 16 pays européens autour de 51 sites de projets dont 7 en France, ce programme du PUCA, hérité du Programme d'Architecture Nouvelle, poursuit depuis plus de vingt ans son chemin à travers l'histoire architecturale et urbaine. Ouvert aux jeunes professionnels de moins de 40 ans de toute l'Europe géographique, il se révèle incontournable de sessions en sessions, autant pour les équipes que pour les villes participantes.

Cette session révèle une convergence de questionnements, partout en Europe, liés à la problématique de l'adaptabilité, à propos de morphologies urbaines, mais aussi sur l'évolution des modes d'habiter.

La prise en compte de la notion du temps dans la métamorphose des villes et des paysages, initiée dans le générique de la session « Insérer les rythmes urbains » revient de façon systémique. Cela touche aussi bien la conception que les processus de transformation et de gestion de la temporalité. Le site de Rouen – Saint-Sever Ile Lacroix illustre cette tendance avec la devise « En attendant la gare... », en exergue du programme du concours... (suite p. 2)

EURO
PAN
FR 12



Édito (suite)

Le cahier des charges spécifique élaboré en France, entre villes et experts Europan questionne plusieurs constituants : la résilience de territoires en absence de fonctionnalité, le partage et la solidarité, l'espace public, la synergie de plusieurs fonctions et usages amenés à cohabiter, les échanges et le dynamisme local, la qualité de la vie ensemble et notre nature urbaine. De tous les mots à retenir, celui de partage irrigue tous les textes et descriptifs des intentions urbaines de nombreux sites européens.

Tous ces questionnements portés au concours ne valent que par la présence de jeunes professionnels, d'architectes, de paysagistes et d'urbanistes qui, à Europan, sont mis à égalité. Ils ont chacun vocation à devenir représentant d'une équipe plurielle mélangeant les disciplines, cultures, compétences, formations et expériences.

Des conférences sur le thème de la ville adaptable se sont tenues à Nantes en janvier, à l'École Nationale Supérieure d'Architecture lors de l'exposition des projets sélectionnés de la précédente session puis à Paris à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine en avril dernier, pour le lancement du concours en France. La qualité des interventions et la fréquentation ont révélé une réflexion qui se développera de façon croissante avec les rendus des projets, leur analyse, leur choix et qui trouvera un prolongement au travers des missions qui seront confiées aux équipes sélectionnées à partir de 2014.



Plus que jamais, Europan est un creuset de la recherche architecturale et urbaine, un véritable activateur de pensée. Le concours nous tient en haleine, du début jusqu'à la fin d'une session, à partir du travail remarquable fait par les représentants des villes et des collectivités jusqu'aux propositions des jeunes équipes. Elles sont plus de deux mille deux cents à être inscrites à ce jour au concours. Alors vivement la proclamation des résultats le 13 décembre prochain !

Alain Maugard, président d'Europan France

Ambitions, perspectives et actions

Lancé tous les deux ans depuis 1988, Europan s'adresse aux jeunes concepteurs européens de moins de quarante ans. Il s'agit d'un concours d'idées, axé sur la question de l'urbanité contemporaine. Des villes et des collectivités proposent des sites au foncier maîtrisé, en situation de mutation, et avec des problématiques en résonance avec le thème de la session. Un cahier des charges est élaboré puis proposé aux candidats. La singularité de ce concours tient dans l'actualité des réflexions proposées par les villes au regard des différentes échelles urbaines, des différentes temporalités de transformation des sites et par conséquent de la gestion de celle-ci, confrontées aux regards neufs d'équipes pluridisciplinaires de jeunes professionnels européens.

EUROPAN 12, LA VILLE ADAPTABLE À L'ÉPREUVE DU TEMPS

Les villes d'Europe sont engagées dans une transformation radicale : elles doivent sans délai diminuer leur empreinte écologique pour contribuer à la résolution de la crise énergétique, à la lutte contre l'effet de serre et à la sauvegarde des ressources non renouvelables. Cette transformation concerne à la fois leur morphologie (forme) et leur métabolisme (dont l'ensemble des dépenses énergétiques). Elle est fortement dépendante des modes de vie proposés. Il faut, pour cela, penser rapidement ces changements, raison pour laquelle Europan 12 invite à réfléchir sur la question du temps afin de rendre la ville plus adaptable.

LE JURY

REPRÉSENTANTS DE LA COMMANDE URBAINE / ARCHITECTURALE

- Jean-Marc Offner, *directeur de l'Agence d'Urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine, a'urba, France*
- Serge Contat, *directeur général de la RIVP (Régie Immobilière Ville de Paris), France*

PROFESSIONNELS DE LA CONCEPTION URBAINE / ARCHITECTURALE

- Tania Concko, *architecte et urbaniste, Amsterdam, Hollande*
- Brigitte Métra, *architecte, Métra & Associés, Paris, France*
- João Nunes, *paysagiste, Proap, Lisbonne, Portugal*
- Pascal Rollet, *architecte, Lipsky & Rollet Architectes, Paris, France*

PERSONNALITÉS

- Bertrand-Pierre Galey, *directeur de l'Architecture, ministère de la Culture et de la Communication, France, président du jury*

SUPPLÉANTS

- Nicolas Reymond, *architecte et urbaniste, Atelier Nicolas Reymond, Paris, France*
- Marion Vaconsin, *architecte paysagiste, Bouriette & Vaconsin, architecture urbanisme paysage, Bordeaux, France*

EXPERTS POUR L'ÉLABORATION DES DOSSIERS DE SITE

- Albert-Gilles Cohen, *architecte urbaniste*
- Fabien Gantois, *architecte urbaniste*
- Emmanuel Redoutey, *architecte urbaniste*
- Laurence Schlumberger-Guedj, *architecte urbaniste*

L'idée du concours Europan est l'activation renouvelée à chaque session de la recherche d'innovation en termes de qualité architecturale et urbaine, et de son expérimentation sur le terrain, partie indissociable. Le classement et les primes attribuées par le jury national puis la mise en situation professionnelle des équipes sélectionnées auprès des collectivités et des maîtres d'ouvrage témoignent de la dualité pertinente du concours. Europan ne propose ni ne livre de projet clef en main. Les villes sont invitées à participer aux débats du jury, pour ensuite une appropriation des résultats du concours et l'expérimentation *in situ* des propositions sélectionnées.

Europan retient trois équipes par site. Celles-ci sont remises en concurrence par le biais d'une étude urbaine d'approfondissement des résultats du concours. Un accord-cadre est ensuite proposé à l'équipe retenue à l'issue de la consultation. Il comprend une série de missions permettant de développer le projet urbain sur la durée : études pré-opérationnelles, développement du projet, missions plus spécifiques (conception d'espaces publics, accompagnement du projet en phase opérationnelle, faisabilité architecturale). Les équipes sont également mises en relation avec des maîtres d'ouvrage partenaires des villes pour des réalisations architecturales. Cette méthodologie porte ses fruits, même si cela prend du temps. Elle n'exclut pas, bien au contraire, la participation des équipes dans les mois

AGENDA

Rendu numérisé des propositions : vendredi 28 juin 2013

Forum des villes et des jurys : vendredi 8 et samedi 9 novembre 2013, Paris

Proclamation des résultats : vendredi 13 décembre 2013

Forum inter-sessions (résultats E12 et forum des sites E13) : novembre 2014, Milan (à confirmer)

QUE DEVIENNENT LES PROJETS SÉLECTIONNÉS ?

La démarche Europan s'articule en trois phases :

- 1/ le concours d'idées piloté par Europan en partenariat avec les villes, à partir de dossiers de sites élaborés conjointement,
- 2/ le développement concerté du projet urbain, piloté par les villes en partenariat avec Europan,
- 3/ la réalisation architecturale, avec un opérateur partenaire de la démarche.

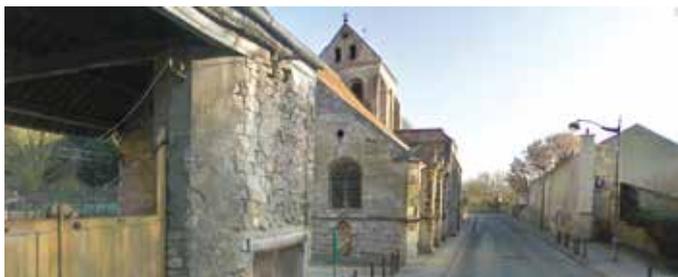
En France, depuis Europan 10, une étape de consultation intermédiaire des équipes sélectionnées doit être mise en place, entre le concours d'idées et la commande urbaine, préalablement au choix de l'un des projets et à l'attribution d'un marché à l'équipe retenue.

qui suivent les résultats, à des présentations, des débats, des ateliers de concertation sur site auprès des élus et des habitants.

A chaque session, Europan évolue, ajuste, reste disponible à toutes les étapes du processus :

- sélectionner des sites et en révéler le potentiel,
- organiser et prendre en charge le concours,
- valoriser et promouvoir les résultats,
- sécuriser l'accès à la commande pour les équipes,
- permettre aux équipes de valoriser leurs idées, les faire évoluer, tout en sachant négocier avec les décideurs,
- mieux associer les villes au développement de l'ensemble de la démarche et donner confiance aux équipes. Il s'agit de démontrer que de jeunes professionnels ont la capacité d'entretenir des relations avec les élus, les décideurs urbains, le grand public – exercice pour lequel l'expérience est perçue comme fondamentale mais également le talent, la compréhension, l'écoute, la disponibilité,
- assister les maîtres d'ouvrage pour l'expérimentation et la valorisation des résultats du concours sur leur site.

Les 7 sites portés au concours



Roissy Porte de France – Fosses, le Village.



Marseille – Plan d’Aou Saint-Antoine.



Paris – Porte des Poissonniers.



Paris – Saclay – Campus-Vallée.



Rouen – Saint-Sever Île Lacroix.



Saint-Herblain – Quartier de Preux.



Vichy Val d’Allier – Montpertuis.

EUROPAN EN LIGNE

<http://www.euopan-europe.eu/fr>
www.facebook.com/EuopanFrance
www.euopanfrance.org
<https://vimeo.com/album/2367024>

Communauté d'agglomération Roissy Porte de France – Fosses, le Village

FICHE D'IDENTITÉ

Catégorie : urbain / architectural

Représentant de l'équipe : architecte et/ou urbaniste et/ou paysagiste

Localisation : secteur nord du bassin parisien – Fosses (95470)

Population : commune 10 000 hab.

Site d'étude : 126 ha

Site de projet : 8,5 ha

Site proposé par : ville de Fosses en partenariat avec la communauté d'agglomération et la ville de Fosses, le PNR-OPF, la CC Pays de France, le CG 95, la DRAC et la JPGF

Maîtrise du foncier : ville de Fosses et propriétaires privés

Suites données au concours : étude urbaine pouvant aboutir à une maîtrise d'œuvre urbaine, maîtrise d'œuvre d'espaces publics, maîtrise d'œuvre architecturale en relation avec les partenaires.

Le site d'Europarc sur la communauté d'agglomération de Roissy - Porte de France et Fosses est porté par :

- Pierre Barros, maire de Fosses,
- Patrick Renaud, président de la communauté d'agglomération de Roissy - Porte de France (CARPF),
- Christine Bulot, directrice générale des services de la ville de Fosses,
- Rita Ceccherini, directrice générale adjointe de la CARPF.

Éveiller l'urbanité d'une lisière de campagne

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Ville de 10 000 habitants aux confins du Val-d'Oise et de l'Oise, en limite du Grand Paris, Fosses présente plusieurs caractéristiques significatives de son appartenance à la grande métropole :

- de multiples échelles urbaines avec un village inscrit dans le Parc Naturel Régional Oise – Pays de France, qui a gardé un caractère agricole, à l'écart d'une ville planifiée successivement au cours de la seconde moitié du 20^e siècle (« Chalendonnettes » et ZUP en centre-ville) et inscrite dans la zone d'influence de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle,
- un patrimoine ancien et archéologique côtoyant une nécessaire adaptation du bâti à des usages contemporains et un renouvellement de l'habitat à l'échelle de la ville,
- une inscription dans l'histoire de l'urbanisation de la métropole représentée par un paysage urbain à la campagne,
- des enjeux économiques de création de nouvelles activités ayant une véritable accroche locale tout en étant en réseau avec l'agglomération. Ce sujet a une valeur d'exemple dans l'agglomération et dans l'ensemble du Grand Paris. Il pose la question de la recherche d'une nouvelle identité métropolitaine pour des villages de la grande couronne, tout en protégeant leurs qualités intrinsèques et en révélant leur potentiel.

STRATÉGIE DE LA VILLE

Quatre objectifs majeurs incarnant les priorités de la ville se dégagent pour reconnaître et valoriser les richesses du territoire. Il s'agit de :

- s'appuyer sur le patrimoine historique et naturel du village pour développer un projet de requalification urbaine et de revitalisation économique afin de créer une nouvelle polarité



au cœur du centre ancien, seul secteur de la ville intégré au Parc National Régional Oise - Pays de France,

- faire du village de Fosses un pôle d'attractivité culturelle et écologique, à la croisée d'un parcours historique et naturel s'étendant sur toute la vallée de l'Ysieux,
- promouvoir le développement d'activités économiques durables, en tirant parti de la proximité du centre technique municipal et des terres agricoles situées en lisière du site,
- renforcer l'offre et la qualité du logement sur le territoire par l'impulsion de programmes novateurs et adaptés, répondant aux besoins de populations diverses et aux différentes étapes de leur parcours résidentiel : logements locatifs sociaux et en accession, destinés à de jeunes adultes et à des familles.

ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

Les candidats ont notamment à prendre en compte les paramètres suivants:

- raisonner des pratiques de l'espace favorisant le lien social, incitant à la diversité ainsi qu'à la mutualisation des usages et à l'accueil de populations jeunes,
- intégrer les dimensions sociales et économiques dans le processus et les rythmes de projet, en favorisant notamment le développement d'activités agricoles alternatives, d'activités artisanales et culturelles, de nouveaux modes d'habiter,



- questionner le rapport de proximité et d'échange entre la nature contemporaine du projet et son contexte ancien et patrimonial, tout en s'appuyant sur la possible transformation d'une entité foncière continue,
- inscrire le nouveau quartier d'habitat dans une configuration emblématique de quartier de ville affirmant sa diversité et le caractère spécifique et diffus de sa scénographie urbaine entre ville et campagne.

Marseille

Plan d'Aou Saint-Antoine

FICHE D'IDENTITÉ

Catégorie : urbain / architectural

Représentant de l'équipe : architecte et/ou urbaniste et/ou paysagiste

Localisation : Marseille, quartiers nord

Population : ville : 850 600 hab. - agglo. : 1 040 000 hab.

Site d'étude : 4,27 ha

Site de projet : 0,44 ha

Site proposé par : Marseille rénovation urbaine et ville de Marseille

Maîtrise du foncier : groupe immobilier Le Plan d'Aou

Suites données au concours : étude urbaine, maîtrise d'œuvre d'espaces publics, maîtrise d'œuvre architecturale en relation avec les partenaires.

Le site d'European à Marseille est porté par le GIP Marseille Rénovation Urbaine :

- Nicolas Binet, directeur général,
- Laure Portalé-Manachevitch, chef de projet Plan d'Aou,
- Stéphanie Bridoux, chef de projet associée pour l'élaboration du programme,

et avec comme partenaire la ville de Marseille :

- Claude Vallette, maire adjoint à l'urbanisme,
- Laurent Méric, directeur adjoint à la Direction du Développement Urbain.

Cité Belvédère en devenir

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

À Plan d'Aou, dans les quartiers nord de Marseille, European marque une avancée supplémentaire, après plus de 20 ans de métamorphose urbaine profonde de la cité d'origine.

Plusieurs programmes de logements, majoritairement privés, ont été réalisés depuis, ainsi que des équipements publics. L'ouverture récente d'une voie Nord/Sud a permis de désenclaver le quartier et de réintroduire des activités. Quelquefois brutale, car il a été souvent question de démolition plus que de construction, cette transformation a donné lieu à de vraies réussites comme l'installation d'entreprises au cœur du quartier, d'un équipement culturel associatif, d'équipements scolaires et sociaux ainsi que des voies de liaisons et de désenclavement.

Il s'agit avec European de dépasser la seule logique de rénovation en insufflant une qualité architecturale et urbaine qui a fait défaut dans les précédentes opérations. Cela passe par le questionnement de nouveaux dispositifs permettant une vision nouvelle du quartier avec une ambition d'exemplarité et d'expérimentation comme la définition partagée d'un prototype urbain.

STRATÉGIE DE LA VILLE

Marseille rénovation urbaine (MRU) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) assurant le pilotage stratégique de 14 projets de rénovation urbaine en cours de réalisation ou en voie d'achèvement, en partenariat avec l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).

En participant à European 12, MRU et la ville de Marseille souhaitent stimuler une réflexion et une créativité afin de concevoir des formes urbaines et architecturales évolutives, adaptées à des modes de vie métropolitains et des pratiques sociales existantes.



Le projet s'inscrit dans les objectifs de la ville de Marseille en matière de requalification et de développement des quartiers nord : amélioration de l'offre de transports publics, qualité de l'habitat et des espaces publics, valorisation de l'image des quartiers, soutien aux activités économiques et à la vie associative.

ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

Les candidats ont notamment à prendre en compte les paramètres suivants :

- créer un lieu d'habitat et de sociabilité intergénérationnelle comme un lieu de résidence et de vie pour les seniors, d'accueil et d'hébergement, y compris temporaire pour des familles, des artistes, et des jeunes dont des étudiants,
- proposer une architecture pérenne et durable, mais évolutive et adaptable en laissant place aux initiatives des personnes qui y vivent ou y travaillent, tout en en créant les conditions d'une vie collective,
- intégrer des activités et des services à la population, en stimulant des initiatives d'habitants ou d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, autour des services à la personne, de la restauration, de la culture ou du jardinage,
- valoriser des espaces publics supports d'usages partagés.



Paris

Porte des Poissonniers

FICHE D'IDENTITÉ

Catégorie : urbain / architectural

Représentant de l'équipe : architecte et/ou urbaniste et/ou paysagiste

Localisation : secteur nord-est de Paris

Population : agglo. 10 millions d'hab. ; commune : 2,2 millions d'hab. ; 18^e ardt : 200 000 hab.

Site d'étude : 27 ha

Site de projet : 4 ha

Site proposé par : la ville de Paris, en partenariat avec la mairie d'arrondissement, la RATP et le ministère de la Défense

Maîtrise du foncier : ministère de la Défense, ville de Paris

Suites données au concours : étude urbaine, maîtrise d'œuvre d'espaces publics, maîtrise d'œuvre architecturale en relation avec les partenaires.

Le site d'European à Paris est porté par :

- Michel Neyreneuf, maire adjoint du 18^e arrondissement de Paris, chargé de l'urbanisme, des politiques du logement et du développement durable,
- Bernard Landau, adjoint au directeur de l'urbanisme, Mairie de Paris,
- Anne Chabert, directrice du projet Paris-Nord-Est.

Glisser les quartiers de demain dans la ville d'aujourd'hui

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

C'est la première fois que la ville de Paris participe à European. Le site proposé, au nord de la capitale, appartient à un vaste territoire en mutation de la périphérie parisienne.

Ce territoire fait l'objet d'une réflexion stratégique visant à refaire sur elle-même une ville dense et mixte, maillée et accessible, tout en étant capable d'accueillir la nature et de gérer les temporalités.

Le site interroge le devenir d'une transformation du tissu urbain parisien, constitué par de grandes entités monofonctionnelles serties entre la petite ceinture et le boulevard périphérique. Parmi ces enclaves, figurent un dépôt de bus et des ateliers de la RATP, des logements collectifs de grande hauteur, des équipements sportifs, ainsi qu'une caserne appartenant au ministère de la Défense en cours de rétrocession à la ville de Paris, accueillant des personnes migrantes sans abri. Ces entités urbaines désunies se trouvent à l'articulation de grands projets menés par la ville et Paris Métropole. Elles devront nécessairement muter et trouver par-là même une identité propre et créatrice de qualité architecturale et urbaine.

STRATÉGIE DE LA VILLE

Le Plan local d'urbanisme (PLU) et le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de Paris s'inscrivent dans la perspective de construction d'une métropole durable et solidaire qui s'efforce de réduire les inégalités sociales et territoriales héritées du passé.

La ville travaille aux transformations de grands secteurs mutables, près de 10 % de son territoire, le plus souvent dans sa périphérie. Le site proposé appartient à l'un d'entre eux. Devant répondre à l'urgence de construire des logements, près de 6 000 par an (avec un objectif total de 40 000 logements sociaux financés dans la mandature de 2008-2014), la ville est à la recherche de



formes urbaines qui prennent en compte la diversité des modes de vie contemporains d'une grande métropole et des objectifs de durabilité, de solidarité et de mixité.

ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

Les candidats ont à prendre en compte la dimension métropolitaine et faire des propositions déclinées et articulées à deux échelles :

- quelle stratégie urbaine : réponse à l'échelle du périmètre de réflexion pour lequel ils proposeront une stratégie d'action illustrée par un ou des scénarios de mutation du territoire. Il s'agit avant tout de réfléchir aux potentiels d'évolutions du territoire de référence à court, moyen et long termes à travers une stratégie d'action et les confronter à la richesse et la complexité de l'existant,
- un quartier durable et adaptable : réponse à l'échelle du site de projet, par des propositions urbaines et architecturales donnant la priorité aux fonctions résidentielles, avec une offre diversifiée de logements, imaginant les nouveaux quartiers durables de la ville dense, leurs espaces libres et leurs espaces bâtis adaptés aux modes de vie contemporains, fondés sur des rapports sociaux basés sur la solidarité, l'échange, le vivre ensemble.



Paris-Saclay Campus-Vallée

FICHE D'IDENTITÉ

Catégorie : urbain / architectural

Représentant de l'équipe : architecte

Localisation : Bures-sur-Yvette, territoire de Paris-Saclay

Population : Bures-sur-Yvette : 9 900 hab. ; Orsay : 16 600 hab. ; université Paris-Sud : 27 000 étudiants et 2 500 enseignants-chercheurs

Site d'étude : 290 ha

Site de projet : 33,5 ha

Site proposé par : Etablissement Public Paris-Saclay (EPPS) en partenariat avec l'Université Paris-Sud, les communes de Bures-sur-Yvette, Orsay, la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, le CROUS et l'Etat.

Maîtrise du foncier : Etat

Suites données au concours : étude urbaine, maîtrise d'œuvre d'espaces publics, maîtrise d'œuvre architecturale en relation avec les partenaires.

Le site d'European à Paris-Saclay est porté par l'Opération d'intérêt nationale (OIN) Saclay avec :

- Pierre Veltz, directeur général,
- Lise Mesliand, directrice de l'aménagement
- Lucie Bore, chef de projet (élaboration dossier de site et phase concours)

et les partenaires suivants :

- Jean-François Vigier, maire de Bures-sur-Yvette
- Jean-Michel Lourtioz, vice-président du pôle de recherche et d'enseignement supérieur UniverSud Paris.

Pour un campus urbain adaptable

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Site historique de la recherche scientifique française, le campus de l'Université Paris-Sud dans la vallée de l'Yvette invente la troisième génération des universités. Paris-Saclay sera, dans un avenir proche, un cluster mondial de l'innovation scientifique, mis en réseau avec l'ensemble des pôles de développement de la métropole parisienne reliés par le nouveau métro Grand Paris Express. Alors que le projet de Paris-Saclay sur le plateau se développe, il s'agit de s'intéresser à l'université dans la vallée en s'appuyant sur des infrastructures existantes en mutation. Plusieurs objectifs sont portés par le site : la mise en relation avec la ville de Bures-sur-Yvette qui projette également de mutualiser des équipements avec l'université, la requalification d'espaces publics, la création de logements étudiants de nouvelle génération et de lieux de partage, ainsi que la réunion de l'université et la ville au cœur d'une vallée protégée, à deux pas d'une liaison de transport en commun existante.

STRATÉGIE DES PARTENAIRES

Les communes de Bures-sur-Yvette et d'Orsay, sur lesquelles il est implanté, encouragent l'ouverture du campus et le développement des liens avec les tissus urbains environnant.

L'Etablissement Public Paris-Saclay (EPPS) accompagne les acteurs et garantit la cohérence du projet d'ensemble, notamment avec le projet urbain du sud du plateau de Saclay. L'entrée ouest du campus, désignée site de projet European, a été identifiée par l'ensemble des partenaires comme propice, à court terme, à la mise en œuvre du campus adaptable. Elle profite de la convergence de plusieurs projets déjà engagés par les partenaires : la redynamisation par Bures-sur-Yvette de son centre-

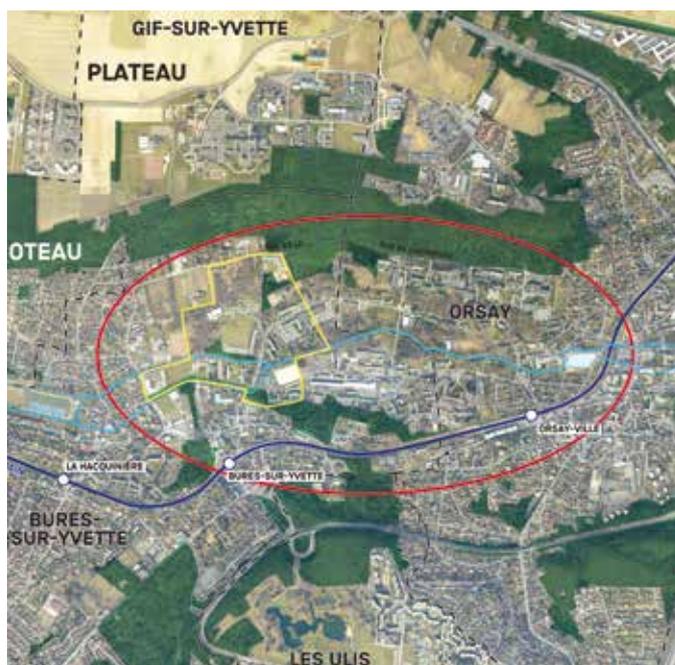


ville limitrophe, la rénovation/extension par le CROUS, propriétaire-gestionnaire, de 2 résidences étudiantes, la création d'une nouvelle voie connectant la ville à l'université, la mutation possible d'un bâtiment en façade de cette voie, et le renforcement de l'accueil des activités associatives étudiantes au travers d'un projet de Maison de l'Étudiant, soutenu par la région Ile-de-France.

ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

Pour inventer de nouvelles formes de dialogue ville-nature et ville-université et pour offrir aux usagers tout le potentiel de richesse de ce site, les candidats viseront :

- à favoriser les porosités avec le centre-ville de Bures-sur-Yvette et à développer l'appropriation du site par tous,
- à constituer des polarités compactes pour une plus grande intensité urbaine dans le campus en complémentarité des lieux du quotidien du centre-ville tels que les gares et rues de la ville,
- à concilier les modes de déplacement et à rendre plus confortable la pratique à pied du campus,
- à optimiser les consommations foncières et à mutualiser les fonctions,
- à valoriser les espaces naturels,
- à favoriser une plus grande animation du campus par des lieux de pratiques communes avec des temporalités différentes, permettant une mutualisation des usages.



Rouen

Saint-Sever Île Lacroix

FICHE D'IDENTITÉ

Catégorie : urbain/architectural

Représentant de l'équipe : architecte et/ou urbaniste et/ou paysagiste

Localisation : ville de Rouen

Population : commune : 113 500 hab. ;
agglo. : 486 200 hab.

Site d'étude : 111 ha

Site de projet : 35 ha

Site proposé par : la ville de Rouen, en partenariat avec RFF et la SNCFM

Maîtrise du foncier : ville de Rouen / RFF - SNCF / l'Etat (voies navigables et routes nationales)

Suites données au concours : études urbaines pouvant aboutir à des missions de maîtrise d'œuvre urbaine, maîtrise d'œuvre d'espaces publics, scénographie urbaine, maîtrise d'œuvre architecturale initiée avec les partenaires (ouvrages d'art).

Le site d'Europan à Rouen est porté par :

- Yvon Robert, maire de Rouen,
- Emmanuèle Jeandet-Mengual, adjointe au maire en charge de la culture, première vice-présidente de la région Haute-Normandie,
- Valérie Le Bec, directrice de l'aménagement urbain, ville de Rouen,
- Sophie Noël, directrice du développement culturel, ville de Rouen.

Le temps de la réconciliation des rives de la Seine

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le site European embrasse un territoire localisé autour de la Seine, à l'est du centre-ville et se déploie depuis Saint-Sever jusqu'à l'île Lacroix. Il interroge plusieurs relations transversales dans la ville :

- la continuité de l'aménagement des berges de la Seine menée depuis quelques années par la municipalité, dans cette partie amont du fleuve,
- le désenclavement de l'île Lacroix, constituée de logements collectifs, d'équipements sportifs et d'un parc au sud,
- la préfiguration urbaine de la future gare LGV, actuellement constituée d'entrepôts, et qui ne verra le jour que dans une dizaine d'années.

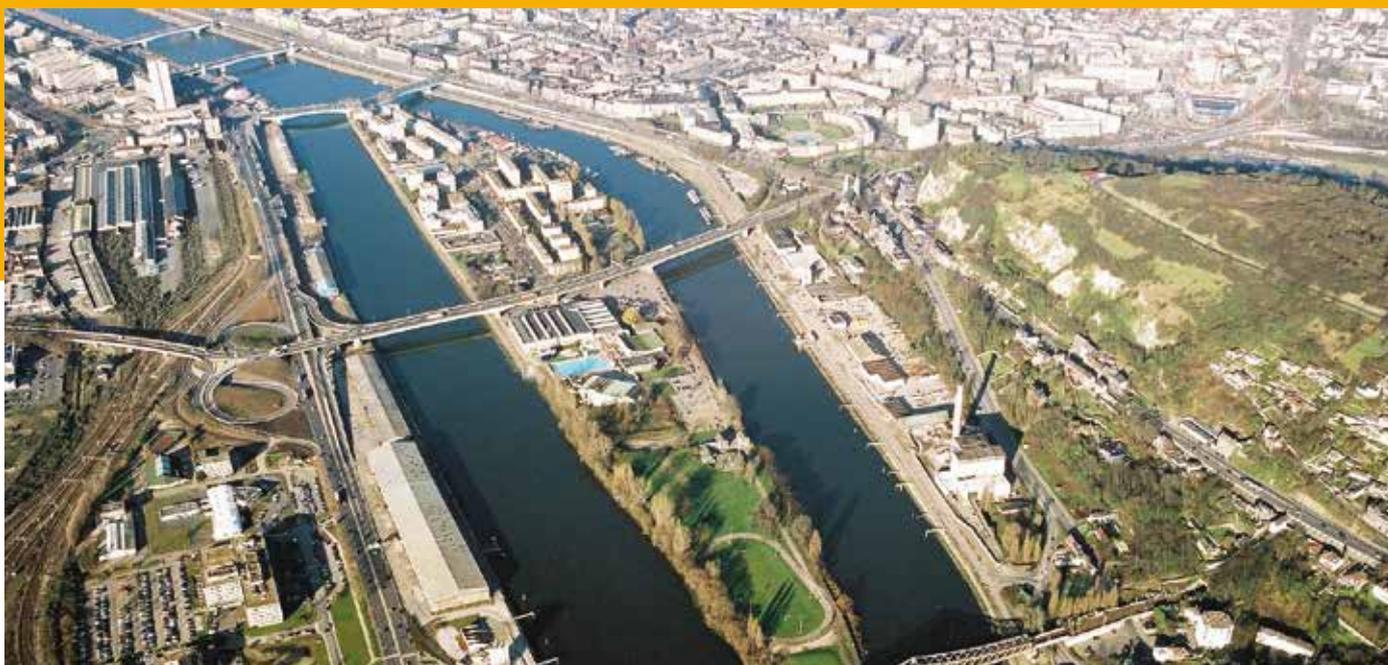
Comment relier ces territoires à 10 minutes du centre-ville et en révéler tout le potentiel, en gérant le temps et en conciliant des facteurs de développement indépendants ? Tels sont les enjeux du site.

Le projet European mobilise à la fois la direction du développement culturel et la direction de l'aménagement urbain, dans une transversalité initiée par la ville à travers des manifestations culturelles, artistiques et urbaines.

STRATÉGIE DE LA VILLE

Une cohérence géographique fait des rives de Seine un fil conducteur essentiel de la transformation du cœur de l'agglomération. Plus largement, cette perspective de métamorphose renvoie incidemment à différentes échelles où l'axe de la Seine s'affirme comme un vecteur d'intégration et de développement territorial :

- celle de la structuration des grands territoires traversés par le fleuve depuis la métropole parisienne jusqu'au Havre (maillage économique structurel, logistique et écologique), y compris avec l'arrivée d'une ligne ferroviaire à grande vitesse entre Paris et la Normandie,
- celle de l'agglomération rouennaise que favorise sa position de jalon et de pôle majeur de développement



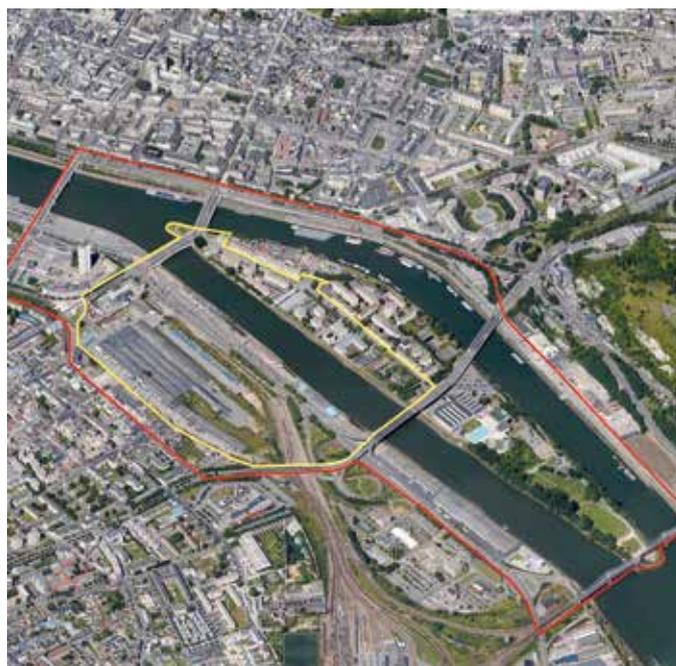
qui devrait voir se renforcer l'ensemble de ses domaines d'activité,

- celle de la Cité où se développe une attractivité renouvelée entre la ville et son fleuve. Vitrine de l'image contemporaine de la ville et des assemblages solidaires dont elle s'enrichit, elle vise à modifier la perception qu'elle entretenait avec son fleuve, accordant à ses habitants de multiples modes d'appropriation et d'usages.

ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

Les candidats sont amenés à faire des propositions à deux échelles :

- à l'échelle du périmètre global, il s'agit d'élaborer des propositions de stratégie, formulées sur la base d'un plan guide qui reprennent en compte les possibles évolutions à court et long terme, le cheminement du projet stratifié et croisant les thématiques développées en les inscrivant dans une analyse du milieu urbain et de la politique culturelle de la ville,
- à l'échelle du site de projet « en attendant la gare », il s'agit de proposer par anticipation des formes urbaines et architecturales qui pérennisent la qualité de l'espace public en modélisant autour de la Seine, le paysage urbain et la densité des pleins et des vides. Des rapports sociaux solidaires, des déplacements fluides favoriseront des usages inscrits avec pertinence dans un contexte équitable où habiter, travailler, se cultiver seront rendus possibles. Des scénarios de mises en forme successives traduiront une temporalité réfléchie au service d'étapes concrètes de transformations.



Saint-Herblain

Quartier de Preux

FICHE D'IDENTITÉ

Catégorie : urbain/architectural

Représentant de l'équipe : architecte et/ou urbaniste et/ou paysagiste

Localisation : Saint-Herblain

Population : 43 119 hab. ; agglomération : 582 159 hab.

Site d'étude : 71,1 ha

Site de projet : 17,8 ha

Site proposé par : ville de Saint-Herblain et Nantes Métropole

Maîtrise du foncier : ville de Saint-Herblain, Nantes Métropole, bailleurs sociaux

Suites données au concours : étude urbaine, missions de maîtrise d'œuvre urbaine, maîtrise d'œuvre d'espaces publics ; des missions de maîtrise d'œuvre architecturale seront initiées avec les bailleurs sociaux partenaires.

Le site d'Europarc à Saint-Herblain est porté par :

- Bertrand Affilé, premier adjoint au maire,
- Bernard Gagnet, adjoint au maire chargé de l'urbanisme et de l'aménagement,
- Jean-Yves Bocher, conseiller municipal chargé de la réflexion sur le développement de la ville,
- Anne-Gaëlle Cléac'h, responsable du service du renouvellement et du développement urbain.

Adaptation métropolitaine

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Localisé à 5 km à l'ouest de la ville de Nantes, le quartier de Preux est une opération urbaine construite dans les années 1980 et ayant été conçue et accueillie comme un modèle, une référence d'urbanité en réaction aux grandes opérations du mouvement moderne.

Ce projet fut récompensé par un prix d'urbanisme en Belgique. Il est aujourd'hui obsolète, 20 ans après, rattrapé par la métropolisation, les modes de vie bouleversés, la paupérisation d'une partie de ses habitants. Bien que relié à la ligne 1 du tramway et ceinturé de voies de communication structurantes, le site reste enclavé. Conçu selon un schéma urbain refermé et rigide, mal relié aux quartiers périphériques et ceinturé de pavillons individuels, le quartier de Preux ne s'adapte pas de lui-même aux nouvelles dynamiques en cours. Il s'agit de s'interroger sur la question de la centralité, de la visibilité, de l'intensité urbaine, de la densité, de son ouverture au monde, sans doute en rompant avec le principe d'urbanisme exemplaire appliqué à ce quartier d'habitation. Ce projet est proposé par la ville qui attend des propositions « processus » qui seront ensuite travaillées avec les habitants et donc appelées à se développer, à prendre corps dans le quartier, en partenariat avec les bailleurs sociaux.

STRATÉGIE DE LA VILLE

Invisible depuis les axes de communication, concurrencé par les centres commerciaux proches, le quartier de Preux a perdu la majeure partie de ses activités et de ses commerces. Malgré un cadre de vie très attractif, il se replie peu à peu sur lui-même et entre dans un processus de dégradation.



La ville de Saint-Herblain et Nantes Métropole sont donc aujourd'hui à la recherche de stratégies innovantes de projet articulées autour de :

- la mise en relation de Preux avec les quartiers alentour et les nouveaux transports collectifs ;
- la redéfinition d'un quartier aux modes de vie innovants et valorisants.

ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

A l'image de l'ambition portée à la fin des années 70 par les concepteurs du quartier de Preux, l'objectif sera de :

- redéfinir un nouvel imaginaire urbain et architectural attractif adapté aux modes de vie métropolitains,
- tout en s'appuyant sur les qualités intrinsèques du site,
- questionner l'armature urbaine au regard des modes de déplacement et des fonctionnements inter-quartiers,
- imaginer de nouvelles relations entre logement et travail,
- penser la valorisation de l'espace public et un avenir pour la place centrale de quartiers aujourd'hui en désaffection,
- réfléchir à des scénarios de mutation du quartier : comment l'adapter aux enjeux énergétiques, aux enjeux sociaux, comment accueillir de nouveaux habitants, comment mettre en place des processus de construction eux-mêmes adaptables, flexibles voire réversibles ?



Vichy Val d'Allier Montpertuis

FICHE D'IDENTITÉ

Catégorie : urbain / architectural

Représentant de l'équipe : architecte et/ou urbaniste et/ou paysagiste

Localisation : communes de Bellerive-sur-Allier et Charmeil

Population : agglomération 80 000 habitants

Site d'étude : 400 ha

Site de projet : 128 ha

Site proposé par : communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier

Maîtrise du foncier : société Manurhin Défense – GIAT Industries

Suites données au concours : étude de stratégie urbaine et paysagère, études de faisabilité de premiers périmètres d'intervention selon les projets sélectionnés, préfiguration d'un lieu d'accueil permanent ou temporaire dans le cadre de la réouverture du site. Maîtrise d'œuvre d'espaces publics et paysagers et maîtrise d'œuvre architecturale à initier avec des partenaires.

Le site d'Europarc à Vichy Val d'Allier est porté par :

- Jean-Michel Guerre, président, et maire de Bellerive-sur-Allier,
- Guy Petitot, premier adjoint au maire de Bellerive-sur-Allier, en charge du site de Montpertuis,
- Isabelle Terrasse, directrice de l'aménagement et du développement urbain, Vichy Val d'Allier,
- Jean-François Liaboef, responsable développement économique, Vichy Val d'Allier.

Construire l'économie du futur au sein d'un parc forestier

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

À cinq minutes du centre-ville de Vichy, le site de projet (128 ha) est inclus dans un périmètre de protection classé SEVESO II (400 ha - site stratégique). Du fait de la dangerosité de l'activité, l'interdiction de construire dans ce périmètre a limité l'urbanisation de la rive gauche de l'Allier. La mise en sécurité pyrotechnique en cours comprend des travaux d'excavation pour neutraliser les traces d'explosifs présents en de nombreux endroits. Le site comprend 160 bâtiments construits à différentes époques. La plupart seront appelés à être démolis, du fait de leur faible potentiel de reconversion et des coûts de remise en état. Ce plateau faiblement vallonné s'inscrit dans un environnement entièrement boisé, en surplomb de la vallée de l'Allier. Il occupe une place dans la mémoire collective des habitants et des personnes qui y ont travaillé au cours des années. Il est fermé au public depuis 1937.

STRATÉGIE DE L'AGGLOMERATION

L'agglomération Vichy Val d'Allier concilie des activités économiques liées au bien-être, à la détente et aux loisirs, et des filières industrielles dynamiques : cosmétique, agro-alimentaire, biomédical, électronique et mécanique. Fermé en 2006, le site fait l'objet de travaux de mise en sécurité pyrotechnique qui seront achevés en 2015. Sa reconversion constitue un enjeu majeur pour le développement économique de l'agglomération au cœur de la plaque métropolitaine Clermont-Ferrand - Riom - Vichy. Vichy Val d'Allier envisage la réouverture à la population et l'introduction de nouveaux usages pour un lieu remarquable de la rive gauche de l'agglomération, qui bénéficiera d'une nouvelle accessibilité routière.



ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

L'objectif de Vichy Val d'Allier est de maintenir la vocation productive et économique du site en l'adaptant pour accueillir de nouvelles activités, notamment industrielles. Il s'agit d'inventer un campus industriel de nouvelle génération mêlant différents types de produits économiques et de programmes, y compris du logement et des services générés par les activités, avec plusieurs enjeux à la clef :

- conserver et accentuer le caractère boisé du site et en faire un lieu environnemental de pointe,
- réutiliser un potentiel paysager et structurel. L'adaptation et la réutilisation d'un atelier industriel remarquable devront, par exemple, permettre de tester les possibilités architecturales offertes par ce bâtiment et les types d'occupations et d'usages pouvant y prendre place, à court ou long terme,
- ouvrir le site au public et valoriser sa mémoire collective.

Il s'agit bien de proposer des scénarios ouverts et évolutifs, mêlant des propositions exemplaires de façon à en faire un site du 21^e siècle accueillant de multiples services à destination de la population locale et en capacité d'attirer des investisseurs pour des activités de pointe.





Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature.

Le plan | urbanisme | construction | architecture | PUCA, depuis sa création en 1998, développe à la fois des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

Il est organisé selon quatre grands départements de capitalisation des connaissances : **Sociétés urbaines et habitat** traite des politiques urbaines dans leurs fondements socio-économiques ; **Territoires et aménagement** s'intéresse aux enjeux du développement urbain durable et de la planification ; **Villes et architecture** répond aux enjeux de qualité des réalisations architecturales et urbaines ; **Technologies et construction** couvre les champs de l'innovation dans le domaine du bâtiment. Le PUCA développe une recherche incitative sur le **Futur des villes à l'impératif du développement durable**.

Ce plan 2007-2012 se décline selon huit programmes finalisés dont les objectifs de recherche répondent aux défis urbains de demain. Ces programmes sont accompagnés d'ateliers thématiques de bilan des connaissances et des savoir-faire, ainsi que par des programmes transversaux à l'échelle des territoires et des villes et à l'échelle européenne, avec la participation du PUCA à des réseaux européens de recherche.

Le PUCA, par ailleurs, assure le secrétariat permanent du programme de recherche sur l'énergie dans le bâtiment.

plan urbanisme construction architecture

► Le gouvernement des villes et la fabrique du bien commun

Planification sociale de l'urbain et des services publics
Citoyenneté et décision urbaine
Intercommunalité et métropolisation
Normes et fabrique du bien commun

► Le renouveau urbain

Rénovation urbaine et mixité sociale
Renouvellement et recomposition des quartiers
Créativité et attractivité des villes

► L'avenir des périphéries urbaines

Territoires urbains et sûreté
Architecture de la grande échelle
Habitat pluriel : densité, urbanité, intimité
Systèmes périurbains et coûts d'urbanisation
Dynamiques et pratiques résidentielles

► Comportements résidentiels et défis démographiques

Vieillesse de la population et choix résidentiels
Habitat et services aux personnes âgées
Évolutions démographiques et inégalités territoriales

► Accès au logement

Trajectoires résidentielles
Recompositions institutionnelles de l'offre de logement
Modes et formes de l'hébergement
Économie foncière et immobilière

► L'innovation dans l'architecture et la construction

Logements optimisés : coûts, qualité, fiabilité, délai
Concept qualité, habitat, énergie
Observatoire des bâtiments durables
Logement Design pour tous
Évaluation énergétique du patrimoine existant (PREBAT)
Bâtiments démonstrateurs (PREBAT)
REHA (PREBAT)

► Territoires et acteurs économiques

Espaces urbains et dynamiques économiques
Lieux, flux, réseaux dans la ville des services
Développement économique local et mondialisation
Économie de l'aménagement
Attractivité des territoires

► Vers des villes viables et acceptables

Politiques territoriales et développement durable
Risques technologiques : enjeux économiques et territoriaux
Villa urbaine durable
Quartiers durables
Aménagement et démarches HQE
Collectivités locales et politiques énergétiques (PREBAT)
Collectivités locales et défi climatique (PREBAT)

PUCA - plan urbanisme construction architecture

Grande Arche de la Défense - Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
tél. 01 40 81 24 72 - fax 01 40 81 63 78
<http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca>